



COMPTE RENDU CAP NATIONALE MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE B AU 01/03/2016

La CAPN de mouvement complémentaire de mutations des contrôleurs s'est tenue du 23 au 28 octobre, en 2^e convocation. Les suites (mouvement complémentaire définitif) se sont déroulées le 24 novembre toute la journée.

Toutes les organisations syndicales avaient, en effet, décidé de boycotter la 1^{ère} séance (prévue le 21 octobre) pour dénoncer le contenu des fiches du groupe de travail du 21 septembre dernier. L'application de ces nouvelles règles de gestion, constituerait une remise en cause des règles de mutations à la DGFIP et générerait de nombreux reculs pour les personnels (communiqué commun des élus B : <http://www.financespubliques.cgt.fr/spip.php?article13472>).

Au cours des différentes sessions, les élu.es de la CGT Finances Publiques se sont exprimé.es à maintes reprises contre l'ensemble des propositions formulées par la direction générale qui ne font que restreindre les droits à mutation des collègues. La CGT a demandé dès le départ, le retrait pur et simple de ces fiches.

Nous avons rappelé à l'administration que les règles de mutations et de 1^{ères} affectations des personnels de catégories A, B et C ont été discutées et décidées lors de nombreux groupes de travail qui ont fait suite à la fusion. Or, aujourd'hui, l'administration déclare péremptoirement que la fusion est actée et qu'il faut avancer...

Depuis la fin de la CAPN, le Directeur Général a décidé de passer en force et d'appliquer ces nouvelles règles de mutations dès 2016. La CGT dénonce cette véritable parodie de dialogue social à la DGFIP ! Elle continuera à mettre tout en œuvre pour s'opposer à leur mise en place.

Concernant le mouvement de mutations, le projet était tout au plus un ajustement à la marge : seulement 306 propositions d'affectation pour 2 119 demandes.

La situation des effectifs, au moment de la sortie du projet était déjà catastrophique : 1995,50 emplois vacants. A l'issue du mouvement définitif, la direction générale annonce 2014,80 emplois vacants !

La Direction Générale poursuit donc le massacre de l'emploi dans notre administration.

Pour la CGT l'avenir et la carrière des collègues des catégories C et B est de plus en plus inquiétant.

En effet, l'ensemble des suppressions d'emplois et le plan de qualification ministériel (PQM) proposé n'offrent qu'une possibilité limitée de promotions internes.

Si la direction générale se gargarise du taux de satisfaction qui est passé de 19,4 % à 30 % entre mars 2015 et mars 2016, ce taux reste totalement insuffisant !

Elle se félicite aussi quand le taux de vacance est inférieur à 3 %. Il est vrai que certaines directions atteignent 10 % de taux de vacance, l'administration considère donc que 3 % est un bon chiffre.

Montreuil 2/11/2015

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Bien évidemment, la DG n'a pas été au bout du mouvement : de nombreux collègues n'ont toujours pas obtenu leur mutation alors qu'il y a des postes vacants dans toutes les directions !

La CGT revendique des recrutements à minima à hauteur des vacances, ce qui pour cette année encore est loin d'être le cas !

Les arguments du président de la CAP ne sont pas recevables : il affirme avoir conscience des enjeux mais précise que l'administration est obligée de gérer le mouvement de mutations dans un contexte de contraintes budgétaires et de pénurie d'emplois. Il indique aussi que l'administration ne peut pas dégarnir la RIF !

Nous sommes donc dans une situation ubuesque puisque des collègues ayant demandé une affectation dans les départements de la RIF n'ont pas pu l'obtenir.

La CGT a également dénoncé les « fermetures » artificielles de certains départements (pas d'arrivées externes dans le département pour ce mouvement de mutation), notamment les Alpes Maritimes. Avec 30 postes vacants et une seule demande en attente, ce département est considéré « fermé » alors qu'il aurait été facile d'y affecter le collègue qui le demandait !

La CGT continue de dénoncer les conditions de vie au travail qui ne cessent de se dégrader du fait des chaises vides dans les services ; pour toute réponse, le président de la CAP indique ; « Je vous laisse votre opinion ». Cela démontre, une fois de plus, le peu de considération à l'égard des personnels et de la prise en compte de leurs conditions de vie dans les services.

La CGT a rappelé son opposition :

- ▶ aux RAN dérogatoires ;
- ▶ à la gestion des EDR par un recrutement local au profil, ce qui est inacceptable !

Dans l'une des 6 fiches proposées par l'administration, la DG entend supprimer le mouvement complémentaire alors qu'il en est à sa deuxième année de fonctionnement.

La CGT a suggéré à la DG de pourvoir l'ensemble des emplois, ce qui permettrait de maintenir le mouvement complémentaire et aux collègues d'avoir plus de chance d'obtenir leur mutation.

La CGT a rappelé que la mutation est un droit. Le choix doit être laissé aux agent.es de muter au 1^{er} septembre ou au 1^{er} mars n+1.

Par ailleurs, l'expérimentation du centre de contact de Chartres a fait l'objet d'une fiche dans le cadre de la préparation de l'instruction pour le mouvement général 2016.

Suite à différentes interventions lors de la CAP, le président a reconnu le risque pour les collègues d'être affecté.es au centre de contact en demandant la RAN Chartres « direction ». Il a pris l'engagement de préciser ce point sur la prochaine instruction afin que les collègues puissent faire une demande de mutation en connaissance de cause.

Les élu.es de la CGT ont proposé à l'administration de créer une mission structure « Centre de contact ». Cela simplifierait les choses pour les collègues.

La CGT a voté contre ce mouvement de mutations ! Ce vote est motivé par la situation catastrophique des effectifs, résultant des restrictions budgétaires décidées par le gouvernement et de la gestion déplorable des recrutements par la direction générale.

Plus que jamais, les élu-es de la CGT continueront de porter les revendications des personnels :

- ▶ Arrêt des suppressions d'emplois ;
- ▶ Recrutement à hauteur des vacances d'emplois ;
- ▶ Pourvoi des vacances d'emplois dès lors qu'il existe des demandes ;
- ▶ Appel systématique des listes complémentaires de tous les concours.